



RAPPORT MÉTIER

Soudeur¹

2013

A. Introduction

Le groupe de travail « Soudeur » est composé de représentants des différents services du Forem et de représentants de l'IFPM (fonds sectoriel de la Commission Paritaire 111), Agoria, ainsi que l'asbl IFP (Initiatives de Formation Professionnelle de l'Industrie Alimentaire). Ce groupe de travail se réunit depuis 2007.

LE MARCHE SELON LE FOREM										
01-Taux de satisfaction final	02-Evolution du taux de satisfaction	03-Durée de satisfaction finale	04-Evolution de la durée de satisfaction	05-Nb d'offres final (12 derniers mois)	06-Evolution du nombre d'offres	07-Niveau RMO	07bis-Evolution du niveau RMO (1 an)	08-Qualification de la RMO	09-Expérience de la RMO (sur 5 dernières années)	10-Niveau d'études RMO
88%	6%	35	-6	1120	62%	3489	8%	B =	30% ▲	30% (ESS) ▲

Période de calcul : Janvier 2013 – Données arrêtées au 31/12/2012

Depuis l'année 2010, le taux de satisfaction des offres de soudeur est systématiquement supérieur à la moyenne tous métiers confondus. La durée de satisfaction reste quant à elle plus longue avec 35 jours selon le dernier baromètre disponible.

Il convient toutefois de nuancer ces chiffres étant donné le fait que 83% des offres de soudeur proposent un contrat intérimaire. Hors, les offres des agences d'intérim ne sont pas prises en compte pour le calcul du taux de satisfaction. Ainsi, pour le baromètre de janvier 2013 présenté ci-dessus, seuls 60 postes satisfaits ont été pris en compte pour le calcul du taux et de la durée de satisfaction, tandis que 1 120 offres de soudeur ont été déposées au Forem sur la même période de calcul.

Si l'intérim doit être considéré comme un vecteur d'insertion professionnelle, force est de reconnaître que cette forme de recrutement ne facilite pas le travail du Forem concernant l'identification des besoins de main d'œuvre et des tensions sur le marché du travail. Derrière les offres intérim subsistent quantité de questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre : L'employeur a-t-il diffusé son offre dans plusieurs agences qui déposent chacune une offre distincte sur le site du Forem ? S'agit-il d'une offre pour une réserve de recrutement de l'agence ? Quelle est la durée réelle du contrat proposé ? S'agit-il d'un contrat temporaire ou d'un contrat en vue d'un CDI si la personne convient ?...

¹ Référentiel emploi métier 4413201

L'analyse des tensions repose donc sur l'avis des experts présents dans le groupe de travail. Selon eux, il reste difficile de trouver un soudeur qualifié sur le marché du travail en Wallonie. Le métier ne souffre pas d'un manque de personnel mais peu de ces personnes disposent des compétences réellement attendues par les employeurs. Cette difficulté devrait s'accroître sensiblement dans les années à venir étant donné le fait que la possession d'un agrément de soudeur va devenir obligatoire à partir du second semestre 2014 pour exercer ce métier². Hors, actuellement, et selon les données disponibles dans Erasme, sur les 3 500 demandeurs d'emploi inscrits sur le métier à l'actif, seuls 269 disposent d'un agrément.

Si le marché reste en tension selon les experts du groupe de travail, force est de constater toutefois que la situation économique reste très délicate dans ce secteur d'activité. Les données du SPF économie font état de 1685 faillites en 2012 dans le secteur de l'industrie manufacturière, soit une croissance de 34% par rapport à 2010. Au niveau des offres reçues au Forem, les premières tendances observées en 2013 font également état d'une baisse dans le volume de recrutement des soudeurs : -35% des offres sur les 4 premiers mois de 2013 en comparaison au volume enregistré sur les 4 premiers mois de 2012.

Interrogé sur la question, le Fonds de Formation pour les Intérimaires nous signale également observer depuis le début de l'année 2013, une chute très importante dans les demandes des entreprises pour des soudeurs. Selon lui, le marché fonctionne au ralenti (principalement des commandes pour de petits volumes à court terme). A l'heure actuelle, les soudeurs mêmes qualifiés auraient des difficultés à trouver un emploi.

Selon le responsable ligne de produit de Forem Formation, une légère baisse dans le taux d'insertion des stagiaires issus de Forem Formation serait observée en ce début d'année dans ce métier.

Notons que ce métier n'apparaît plus dans la liste des fonctions critiques de l'AMEF pour l'année 2013 (liste basée sur l'analyse des offres de 2012).

B. Les causes de tensions extérieures au champ d'actions du Forem

Le métier ne souffre pas d'un manque d'attractivité. Fin juin 2013, quelques 3 500 personnes étaient positionnées en tant que soudeur.

La part des jeunes est importante : 28 % sont âgés de moins de 25 ans (contre 20 % en moyenne). Cela étant, selon les avis des experts du groupe de travail, il reste difficile de trouver un soudeur qualifié sur le marché du travail en Wallonie.

La part des personnes disposant des compétences réellement attendues par les employeurs reste trop faible:

- Premièrement un certain nombre d'entre eux ont quitté l'enseignement secondaire dès qu'ils n'ont plus été soumis à l'obligation scolaire pour s'inscrire comme demandeur d'emploi sans avoir les compétences de base requises³. Pour ceux-là, une formation complète au métier de soudeur doit être envisagée.
- Pour les autres ayant parcouru un cursus scolaire complet, un manque de pratique est observé. Cette situation découlerait d'une carence de cours pratiques dans les écoles et du fait que l'apprentissage du métier ne commence réellement qu'à partir de la 5^{ème} année (ce qui laisse à peine deux années d'apprentissage).

² Norme EN1090

³ Malgré les efforts pour promouvoir les filières techniques et professionnelles de l'enseignement, celles-ci continuent de fonctionner comme des filières de relégation et non comme des choix professionnels à part entière (choix par défaut).

En conclusion,

- **Ce métier ne souffre pas d'un manque d'attractivité**, tant au niveau des formations que des filières de l'enseignement. **Mais trop peu de jeunes disposent toutefois d'un agrément de soudage.**
- Une part de la RMO est immobile mais une autre part effectue de fréquents allers-retours vers l'emploi. Ceux-ci opèrent une succession de contrats intérimaires de courte durée (en général une semaine) tout en restant inscrits comme demandeurs d'emploi.
- **Ce secteur d'activité traverse toujours une période difficile.** La tendance reste à la prudence en ce qui concerne les nouveaux engagements. Les volumes de recrutement sont à la baisse depuis le début de l'année 2013. Le recours au contrat intérimaire s'est encore renforcé au détriment du contrat à durée indéterminée.
- **La satisfaction des offres CDI et CDD ne rencontre pas de tensions.** Le métier ne fait pas partie de la liste des fonctions critiques 2013.
- A partir du second semestre de 2014, **l'acquisition d'un agrément de soudeur sera obligatoire pour l'exercice de ce métier.** Cette décision aura un impact considérable sur la réserve de main d'œuvre soudeur inscrite au Forem puisque seules les personnes agréées pourront être positionnées sur le métier.

C. Evaluation de la prise en charge des recommandations 2012

Sur base de l'analyse Job Focus réalisée sur ce métier en 2012, diverses recommandations avaient été formulées. Voici un bilan relatif à la prise en compte de ces recommandations tant par les services internes que les partenaires externes du Forem.

1) Poursuivre le travail d'amélioration de l'encodage des données sur les demandeurs d'emploi soudeur dans la base de données Erasme

Lors des années précédentes, le groupe de travail a mis en évidence la nécessité d'identifier et d'encoder dans Erasme la possession par les demandeurs d'emploi soudeurs d'un ou de plusieurs agréments de soudage.

Une mise à jour de la liste des principaux agréments a été réalisée et au début 2013, 544 agréments de soudage ont été encodés dans la base de données. Ceci constitue une information essentielle pour optimiser le travail d'adressage des offres d'emploi vers les demandeurs d'emploi soudeurs. La portée de cette action est d'autant plus grande qu'à partir de 2014, la possession d'un agrément de soudage sera obligatoire pour l'exercice de cette fonction.

2) Poursuivre les efforts de formation des demandeurs d'emploi et rester attentif aux besoins des entreprises

Selon les chiffres dont nous disposons, environ 400 stagiaires ont suivi une formation de soudeur sur l'année 2012, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2011. Parallèlement, 334 épreuves afin d'obtenir un agrément de soudage ont été financées par le Forem (au Centre de Perfectionnement des Soudeurs). 283 épreuves ont été réussies. Si le volume d'essai a quelque peu diminué par rapport à 2011⁴, le taux de réussite s'est quant à lui accru de 4%.

Le responsable ligne de produit a poursuivi son travail de veille dans l'identification des besoins locaux. Ainsi, afin de répondre à un besoin spécifique, une formation de « soudeur avec une spécialisation dans le secteur de l'eau et l'industrie alimentaire » a été mise sur pied en 2012 au Centre de compétence Polygone de l'Eau. 10 stagiaires suivent actuellement cette session.

⁴ 387 essais en 2011 et 310 réussites.

Parallèlement, on note qu'un travail de mise à jour du screening de compétences soudeur a été opéré début 2013. Les questions ont été remises au goût du jour et agrémentées de photos, schémas... Le test est réalisé via un support informatique.

3) Poursuivre les efforts de sensibilisation aux métiers de l'industrie

En 2012, les Carrefours Emploi-Formation ont organisé 12 séances d'informations collectives sur les métiers de l'industrie et 199 personnes étaient présentes. Le métier de soudeur fait également l'objet d'une information individuelle à tout usager qui en fait la demande. Par ailleurs, des essais métiers sur le métier de soudeur sont organisés dans l'ensemble des centres de formation Forem dans le domaine de l'industrie.

En 2013, un projet destiné à renforcer la connaissance métiers des conseillers du Forem, appelé «Point Co.m » est en cours d'élaboration. Ce projet s'adressera à des conseillers référents pour les particuliers d'une part et pour les entreprises d'autre part, spécialisés dans le domaine concerné. Cette activité permettra de présenter le marché de l'emploi centré sur les besoins et préoccupations des conseillers et de partager les réflexions sur les points de vigilance par rapport au positionnement métier, sur les pistes de réorientation possible des demandeurs d'emploi... La première séance sur les métiers de soudeur, tuyauteur industriel et usineur se tiendra au second semestre 2013.

La première séance sur les métiers de soudeur, tuyauteur industriel et usineur se tiendra au second semestre 2013.

Du côté de l'IFPM, on note la tenue de l'édition 2013 des Epreuves sectorielles. 221 élèves issus de 20 écoles différentes se sont inscrits dans l'épreuve soudage de l'édition 2013. Au terme des présélections, 93 élèves ont passé l'épreuve pratique et 63 l'ont réussi. En outre, lors de cette édition, 81 agréments AIB Vinçotte et 24 diplômes de soudeur international ont été délivrés parmi les participants.

4) Le Forem et le secteur doivent poursuivre les actions de sensibilisation des employeurs au dispositif PFI Métal.

La collaboration entre le Forem et l'IFPM autour du PFI Métal existe depuis 2007 et inclut un système d'échange des données statistiques entre les deux partenaires. Afin d'améliorer davantage cette collaboration, une réunion de travail entre le service PFI du Forem et l'IFPM est prévue le 22 octobre prochain.

L'IFPM a fourni un lien électronique vers sa nouvelle brochure PFI Métal et celui-ci a été activé au départ de la page PFI du site www.leforem.be. Dans le cadre de leur travail quotidien, les conseillers sensibilisent les demandeurs d'emploi et les entreprises qui pourraient être intéressés par ce dispositif.

Malgré ces efforts, le volume de PFI sur le métier de soudeur reste très bas. Les offres PFI ne concernent pas plus de 9% des offres dans ce métier. Par comparaison, les offres d'intérim atteignent 80% du total des offres. Selon les représentants sectoriels présents dans le groupe de travail, la conjoncture actuelle n'incite pas les employeurs à se diriger vers le PFI. Bien que ces 2 dispositifs poursuivent des objectifs bien distincts, le PFI ne coïncide actuellement pas avec les stratégies de recrutement des entreprises du secteur (qui accordent leur préférence au contrat intérimaire).

5) Poursuivre le développement des contacts entre Job Focus et la Fédération Wallonie Bruxelles (au travers des IPIEQ et du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire).

Les difficultés liées à la formation initiale dans le cadre des soudeurs ont davantage trait au faible niveau de compétences acquis durant le cursus scolaire qu'à un manque d'attractivité de cette filière.



Les jeunes diplômés de l'enseignement professionnel dans la section soudage, manquent de pratique. Une solution serait de renforcer l'alternance au cours des études. Les CEFAs forment peu de soudeurs en comparaison du plein exercice. La durée des stages devrait être augmentée, l'alternance devrait même être privilégiée. Les collaborations entre les écoles et les centres de compétences devraient également être renforcées en organisant davantage de stages des élèves dans les centres de compétence.

Il conviendrait également que les cours pratiques d'apprentissage du métier débutent dès le second degré. Cela permettrait non seulement d'augmenter la phase pratique d'apprentissage du métier mais également de renforcer la motivation des élèves qui se dirigent vers le professionnel dans l'espoir « d'échapper » à un enseignement plus théorique qui ne leur convient pas.

Les conclusions reprises dans le rapport 2012 du soudeur, ont été transmises par le cabinet du Ministre de l'emploi et de la Formation à l'AGERS⁵ de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour être présenté au Conseil général de Concertation de l'Enseignement Secondaire. Une réflexion est en cours au sein de l'AGERS pour déterminer comment intégrer les rapports métiers et les exploiter au mieux dans les instances concernées telles les IPIEQ par exemple de même que celles chargées de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes.

D. Recommandations actualisées

- **Mettre en place pour les mois à venir un système spécifique de veille autour du volume de recrutement des soudeurs.**

Les premiers indicateurs statistiques 2013 laissent entrevoir une importante baisse dans le volume de recrutements de soudeurs en région wallonne. Le Forem s'engage à suivre cette situation de près (nombre d'offres d'emploi et taux d'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché). Des contacts ont par ailleurs été établis avec le Fonds de Formation pour les Intérimaires afin de confronter nos observations à leur expertise de terrain sur le sujet.

Il est également recommandé d'être particulièrement attentif aux taux d'insertion des stagiaires issus des formations soudage dans les mois à venir.

- **Anticiper la mise en place en 2014 de la législation imposant aux soudeurs en exercice d'être agréés et poursuivre le travail d'amélioration de l'encodage des données sur les demandeurs d'emploi soudeurs dans la base de données Erasme.**

Actuellement, et selon les informations disponibles dans Erasme, sur les 3 500 demandeurs d'emploi inscrits sur le métier, seuls 269 disposent d'un agrément. Il conviendra donc dans un avenir proche de clarifier la situation des autres personnes inscrites.

Quelques actions qu'il faudra mener :

- Mettre à jour le REM, notamment le chapitre réservé aux obligations légales liée à l'exercice du métier ;
- Informer les conseillers via la Newsletter Métiers et Compétences ;
- Informer les demandeurs d'emploi de la possibilité d'obtenir un agrément via le Forem
- Informer dans les Carrefours emploi-formation ;
- Poursuivre la mise à jour des dossiers dans Erasme ;

⁵ Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique

- Développer des aires de mobilité professionnelle autour de ce métier afin d'identifier les pistes de réorientation pour les demandeurs d'emploi et les stagiaires qui n'obtiendront pas d'agrément ;
- Rappeler aux employeurs l'importance et l'obligation légale de remettre à leurs travailleurs le document attestant la possession d'un agrément de soudage. Actuellement il semblerait que certains employeurs ne remettent pas systématiquement ce document à leurs soudeurs.

- **Suivre les travaux de révision des profils métier à la SFMQ**

Le SFMQ va prochainement entamer la révision du profil métier de soudeur. Lorsque ces travaux auront abouti, il conviendra d'analyser le contenu de ce nouveau profil métier en parallèle du référentiel emploi-métier existant. Les modifications éventuelles dans le contenu du référentiel devront être envisagées. Cette action se fera en tenant compte du passage futur au ROME V3.

- **Mettre en place la Recaf (Reconnaissance des acquis de formation) pour le soudeur**
- **Poursuivre et intensifier la collaboration entre le Forem et l'IFPM autour du PFI Métal**

La collaboration entre le Forem et l'IFPM autour du PFI Métal existe depuis 2007 et inclut un système d'échange des données statistiques entre les deux partenaires. Afin d'améliorer davantage cette collaboration, une réunion de travail entre le service PFI du Forem et l'IFPM est prévue le 22 octobre prochain.

L'IFPM s'engage à sensibiliser à nouveau les entreprises de son secteur sur ce dispositif. Un mailing leur sera envoyé au mois de septembre dans lequel l'ensemble des produits Technios (dont le PFI Métal) seront proposés.

- **Poursuivre les actions visant à renforcer la connaissance métier des conseillers**

Organiser des séances d'information « Point Co.m » à destination des conseillers sur les métiers de soudeur, tuyauteur industriel et usineur. Par ailleurs, la formation technique pour non techniciens organisée par l'IFPM pourrait être proposée aux conseillers spécialisés intéressés.

- **Transmettre ce rapport à l'AGERS afin de leur faire part de nos dernières conclusions sur ce métier**

L'AGERS poursuivra ses réflexions sur la mise en place d'un dispositif ou d'un outil d'information et d'orientation sur les métiers, s'appuyant notamment sur les constats et recommandations des travaux Job Focus.